



**CTL du 13 Janvier 2022**

Boycotté lors de la 1ère convocation le 10 janvier dernier, le CTL consacré notamment aux suppressions d'emplois a été reconvoqué le 13 janvier. Les élus FO DGFIP y ont participé. Après avoir lu une déclaration liminaire (consultable sur le site FO 40 d'Ulysse.

Voici les principales informations à retenir :

### - Suppressions d'emplois dans le département en 2022.



La DDFIP des Landes va encore supprimer 11 emplois et fermer au 31/09/2022, 4 trésoreries (Roquefort, Sabres, Morcenx, et Mimizan).

-PCE (Pôles de contrôle expertise) = 1 emploi de B supprimé à Dax et 1 emploi de B supprimé à Mont de Marsan

- PCRP (Pôles de contrôle des revenus et du patrimoine) de Dax = 1 emploi de B supprimé

- SIP (Service impôts des particuliers) de Dax = 1 emploi de C supprimé

- SIP (Service impôts des particuliers) de Mont de Marsan = 1 emploi de B supprimé

- SIE (Service impôts des entreprises) de Dax = 1 emploi de B supprimé

- SIE (Service impôts des entreprises) de Mont de Marsan = 1 emploi de C supprimé

- SGC (Service de Gestion Comptable) = 1 emploi de B supprimé à Parentis et 1 emploi de B supprimé à Mont de Marsan (alors que ces 2 SGC seront créés au 1er septembre 2022)

- Trésorerie de Dax spécialisée ESMS = 1 emploi de C supprimé

- Trésorerie hospitalière et amendes de Mont de Marsan = 1 emploi de B supprimé

Au total, en une vingtaine d'année, plus de 200 emplois auront été supprimés dans le département.

[Vote contre de FO - Demande d'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et de pourvoir tous les postes vacants.](#)

### - Mutations 2022

Pour les agents concernés par une restructuration ou une réorganisation de service, la date limite est fixée au 17 février 2022.

### - Ponts naturels 2022

\* Vendredi 27 mai 2022

\* Vendredi 15 juillet 2022

\* Lundi 31 octobre 2022



[Vote pour de FO car souhait d'une majorité d'agents.](#)

### **POINT SUR LES MEFAITS DU NRP**



En ce début d'année, voici un point sur les structures qui ont vu le jour en 2021 qui impactent l'exercice de nos missions :

#### \* SAPF : service d'Appui à la Publicité Foncière

Entre 2021 et 2023, ce sont 18 services d'appui à la publicité foncière (SAPF) qui seront créés dans toute la France. Ils traiteront, à distance, une partie de l'activité des SPF avec pour objectif de réduire les délais de publication au fichier immobilier et d'accompagner le dynamisme du marché immobilier.

#### \* ANF : Accès des Notaires au Fichier Immobilier.

22 départements expérimentateurs et généralisation de l'ANF en 2023. L'objectif est d'automatiser à terme le traitement d'environ 7 millions de demandes de renseignements par an, ce qui permettra d'alléger significativement les travaux dans les services et de rendre les états-réponse aux notaires de façon instantanée alors qu'actuellement un délai de 10 jours au maximum est exigé.

#### \* CDC Pro : Centre de Contact professionnels.

2 voient le jour (à Pau et Lons-le-Saulnier) puis 8 en 2024.

\* PNSR Pro : il assure une mission nationale d'assistance aux services en charge des usagers professionnels à la DGFIP. Il sera chargé d'assister les directions et leurs services sur les transferts à la DGFIP de nouvelles taxes, majoritairement en provenance de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), puis progressivement, le PNSR PRO aura vocation à intervenir sur l'ensemble des questions concernant les impôts des professionnels.

\* PNCD : Pôle National de Contrôle à Distance.

Ils réaliseront des contrôles sur pièces (CSP) simples des particuliers et participeront aux campagnes d'incitation à régularisation.

\* Le paiement en ligne pour les dons manuels

*FO DGFIP 40 souhaite bon courage à tous les agents du département qui vont subir des changements professionnels en 2022 (éloignement géographique, changement de collectifs de travail, de métiers, etc) à cause du NRP, qui n'a de proximité que le nom !*

## OBSERVATOIRE INTERNE 2022 : LÂCHEZ-VOUS !

C'est la période ! FO ne peut que vous inciter à prendre quelques minutes pour y répondre : c'est l'occasion de dire que vous n'êtes pas satisfait de votre rémunération (- 22 % depuis l'an 2000) !

Que vous n'êtes pas satisfait de l'avancement et des taux de promotions internes en chute libre ! Que vous ne vous sentez pas acteur des changements, tout se décide sans l'accord ni des agents ni des organisations syndicales ! Que le rythme du changement est trop rapide ! Que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens, les agents n'ayant plus les moyens de remplir leurs missions ! Que votre charge de travail augmente ! Que votre motivation est en berne ! Que vous êtes pessimiste sur l'avenir de la DGFIP vu les 28 345 suppressions depuis 2009 ! ...

**! IMPORTANT** FO est par contre très choqué par la question : « les agents autour de moi seraient prêts à participer à des actions revendicatives (grèves, manifestations) ? Car autant chacun peut répondre pour lui-même, quelle légitimité a-t-il pour répondre au nom des autres ? Si vous êtes prêts à être dans l'action, pourquoi ne pas y répondre « davantage que les mois précédents » ?

## PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : POUR FO, UN PREMIER PAS A CONCRETISER



FO Fonction publique signera « l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat ».

Les avancées obtenues lors de la négociation avec le ministère de la transformation et de la fonction publiques, dans laquelle **FO Fonction publique** a été partie prenante et force de propositions, ont permis d'aboutir à un accord-cadre nettement supérieur aux prestations minimales prévues par le code de la Sécurité Sociale.

Avec un panier de soins de qualité, une solidarité intergénérationnelle indispensable, tous les agents de la fonction publique, actifs et retraités, fonctionnaires et contractuels pourront bénéficier d'une couverture santé complémentaire. Leur reste à charge diminuera car l'Etat employeur participera à hauteur de 50 % du coût du panier de soins.

La création d'une commission paritaire de pilotage donnera un rôle essentiel aux organisations syndicales pour garantir les meilleurs droits aux agents publics. Cet accord interministériel n'est qu'une base. Les futures négociations au sein des ministères ne pourront qu'améliorer et renforcer ainsi les besoins spécifiques à certains secteurs d'activité.

Pour autant, pour **FO Fonction publique**, ce n'est qu'une première étape. Les négociations qui doivent s'ouvrir immédiatement sur la prévoyance devront permettre de la coupler avec la santé pour procurer une offre globale renforçant la solidarité.

Une solidarité, valeur fondamentale de la sécurité sociale que **FO Fonction publique** continue de défendre en réclamant le retour à un financement par les cotisations et un renforcement des remboursements des dépenses de santé.

Notre signature ne saurait faire oublier l'urgence d'ouvrir des négociations salariales dans la Fonction publique.

Une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire sont indispensables pour compenser la hausse continue du coût de la vie depuis plusieurs mois.

Mieux rémunérer garantit l'attractivité de l'emploi public. Recruter et maintenir des agents de catégorie C et B au niveau du SMIC est inadmissible.

FO, dans le respect du mandat qui lui a été donné par ses instances a signé l'accord concernant la protection sociale complémentaire des agents de l'Etat. Ce qui est d'ailleurs le cas de toutes les organisations syndicales représentatives de la fonction publique de l'Etat. Conformément à l'article 11 de l'accord, la Ministre ouvre les négociations sur la prévoyance.

Plusieurs réunions sont déjà programmées :  
- 2 février sur le projet de décret issu de l'accord  
- 23 février et 10 mars sur la prévoyance.

FO continuera d'œuvrer pour améliorer la prévoyance statutaire et un couplage avec la santé.